

Incendie : Manipulation des Extincteurs Portatifs

Durée : 2h00

Objectif

Acquérir les connaissances théoriques de base et pratiques à la prévention et à la lutte contre les incendies dans l'établissement.

Public

L'ensemble du Personnel.

Prérequis

Aucun.

Organisation

Prévoir une aire de feu (cour, jardin, parking privé) ainsi qu'une salle pour la partie théorique.
+/- 10 participants par session.

Méthode pédagogique

Méthode active reposant sur le discours du formateur, l'échange avec les participants, la réalisation de cas pratiques afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Méthode pédagogique basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, études de cas, exercices sur feux réels...).

Supports pédagogiques : Film vidéo, Générateur de flamme modulaire, Extincteurs à eau pulvérisée, Extincteurs à CO₂, Bouteille de gaz.

Programme

1. Partie théorique

- La connaissance de l'établissement, de ses risques, de ses moyens de lutte contre l'incendie et des consignes de sécurité (alarmes, intervention, évacuation...)
- La théorie du feu : Les causes, les mécanismes, le triangle du feu, les classes de feu, les agents extincteurs, les procédés d'extinction
- Les modes de propagation du feu
- Comportement au feu des matériaux et éléments de construction
- Les fumées et leurs effets sur l'homme
- Conduite à tenir face à une personne brûlée ou intoxiquée par des fumées
- Les moyens d'extinction : les différents types d'extincteurs, R.I.A. (Robinets d'Incendie Armés), principe de fonctionnement, mise en œuvre
- RIA : Démonstration par le formateur : Montage & Démontage

2. Partie pratique

- Exercices d'extinction sur feux réels avec différents types d'extincteurs
- Analyse des exercices et axes d'améliorations données par le formateur.

Les feux sont réalisés à l'aide de générateurs de flammes à gaz. Ils sont sans danger pour les stagiaires, totalement sécurisés et propres.

La connaissance des consignes de sécurité (alarmes, intervention, évacuation...).

Cadre réglementaire et législatif

Article R4227-28 (R232.12.17) : Equipier Incendie et Manipulation Extincteur

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

Article R4227-38 (R232.12.20) : Consigne de sécurité incendie

1° Le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou à ses abords ;

2° Les personnes chargées de mettre ce matériel en action ;

3° Pour chaque local, les personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs et éventuellement du public ;

4° Les mesures spécifiques liées, le cas échéant, à la présence de handicapés ;

5° Les moyens d'alerte ;

6° Les personnes chargées d'aviser les sapeurs-pompiers dès le début d'un incendie ;

7° L'adresse et le numéro d'appel téléphonique du service de secours de premier appel, en caractères apparents ;

8° Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.